

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 480-2:2006

Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 2: Détermination du temps de prise

Admixtures for concrete, mortar and
grout - Test methods - Part 2:
Determination of setting time

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und
Einpressmörtel - Prüfverfahren - Teil 2:
Bestimmung der Erstarrungszeit

08/2006



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 480-2:2006 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 480-2:2006.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 2: Détermination du temps de prise

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und Einpressmörtel -
Prüfverfahren - Teil 2: Bestimmung der Erstarrungszeit

Admixtures for concrete, mortar and grout - Test methods -
Part 2: Determination of setting time

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 19 juin 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Principe de l'essai	5
4 Exigences générales pour l'essai	5
4.1 Laboratoire	5
4.2 Appareillage	6
4.3 Matériaux	6
5 Essai de prise	6
5.1 Appareillage	6
5.2 Préparation du mortier	8
5.3 Remplissage du moule	8
5.4 Mode opératoire	8
5.4.1 Détermination du temps de début de prise	8
5.4.2 Détermination du temps de fin de prise	9
5.4.3 Appareil de Vicat manuel	9
6 Rapport d'essai	9
Bibliographie	10

Avant-propos

Le présent document (EN 480-2:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 104 « Béton et produits relatifs au béton », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2007, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2007.

Le présent document remplace l'EN 480-2:1996.

Cette Norme européenne fait partie de la série EN 480, *Adjuvants pour béton, mortier et coulis — Méthodes d'essai*, comprenant les parties suivantes :

- *Partie 1 : Béton et mortier de référence pour essais*
- *Partie 2 : Détermination du temps de prise*
- *Partie 4 : Détermination du ressuage du béton*
- *Partie 5 : Détermination de l'absorption capillaire*
- *Partie 6 : Analyse infrarouge*
- *Partie 8 : Détermination de l'extrait sec conventionnel*
- *Partie 10 : Détermination de la teneur en chlorure soluble dans l'eau*
- *Partie 11 : Détermination des caractéristiques des vides d'air dans le béton durci*
- *Partie 12 : Détermination de la teneur en alcalis dans les adjuvants*
- *Partie 13 : Mortier à maçonner de référence pour essais sur adjuvants*
- *Partie 14 : Détermination de l'effet sur la tendance à la corrosion de l'acier pour armature au moyen d'un essai électrochimique potentiostatique¹⁾*

La présente norme s'applique conjointement avec les autres normes de la série EN 934, *Adjuvants pour béton, mortier et coulis*.

Notification de révision :

L'édition précédente EN 480-2:1996 a été révisée comme suit :

- disposition pour l'utilisation d'un appareil de Vicat manuel ;
- révision éditoriale générale.

1) Cette partie est en préparation.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.